

VIE NOUVELLE FINANCES

Journal de l'union fédérale des retraités CGT FINANCES
Numéro 55 - Février 2026

PRÉVOYANCE
LE MÉPRIS DES DÉCIDEURS

RN
OUVERTEMENT ANTFÉMINISTE

INTERNATIONAL
SOUTIEN AU PEUPLE IRANIEN

POUVOIR D'ACHAT

MAINTENU, POUR LES RETRAITÉS ?

RETRAITE

la
cgt
retraité.es
FINANCES

SOMMAIRE

DÉCEMBRE

04 POUVOIR D'ACHAT

Maintenu pour les retraités, mon oeil !

06 INTERNATIONAL

Soutien au peuple iranien

08 PRÉVOYANCE

Le mépris des décideurs

09 RN

Ouvertement antiféministe

11 PEUPLES

Afrique, mon Afrique

12 BRÈVES

Les retraités du Nord/passage de témoin entre CE



MENTIONS LÉGALES :



Directeur de la publication :
Guy CARRIERE

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 0317 S 08364
N° ISSN : 2276-1063
UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES
CGT
263 rue de Paris
Case 540 - 93514 - Montreuil cedex
Tél : 01 55 82 76 66
Courriel : ufr@cgtf finances.fr
PRIX 0,50 €
Internet : www.cgtf finances.fr

Prix : 0.50 €

**Ont collaboré à la
rédaction de ce
numéro :**

Guy CARRIERE
Jean-Louis CORVAISIER
Seydou COULIBALY
Sylvain DECLERCQ
Jean-Paul GIRARD
Alain GUICHARD
Annick PHEILLON

Maquettage : Hélène
CANOT



ÉDITO

CONSCIENTS DE NOTRE FORCE ?

En ce début d'année, la situation internationale est particulièrement anxiogène avec la multiplication des guerres et un bilan effroyable de morts et de blessés. Beaucoup de camarades expriment un sentiment d'échec après tant de luttes pour la paix, pour les progrès humains.

Parce qu'il est en crise, le capitalisme mondialisé, pour maintenir ses profits, a besoin de dominations et d'ingérences, de gagner des parts de marché, voire de détruire du capital pour le valoriser y compris par des guerres à l'échelle de la planète.

L'impérialisme est le stade suprême du capitalisme et toutes les armes sont utilisées : L'ingérence dans les états au mépris de la souveraineté des peuples au Vénézuéla, à Cuba... L'arme monétaire avec la guerre des parités du dollar et du yuan au détriment de l'euro. La conquête des matières premières pour la domination industrielle. Les violences d'Etat se multiplient en direction des immigrés comme la sinistre ICE, la police de l'immigration américaine. Mais les peuples résistent ! La population de Minneapolis a fait reculer Trump et l'ICE. Les Iraniens mènent un combat héroïque contre la tyrannie des mollahs avec des dizaines de milliers de morts.

En France, nos actions ont fait reculer le gouvernement LECORNU qui a dû abandonner la suppression de l'abattement fiscal de 10% pour les retraité-es, le gel des prestations sociales qui augmentent de 1,4%, le doublement des franchises médicales et le doublement des participations médicales et la limitation des affections de longue durée (ALD). Il a dû augmenter les retraites de 0,9% au 1er janvier (mais on est bien loin de notre revendication de +10%). Nous avons évité le pire mais le PLF 2026 et le PLFSS 2026 sont de très mauvais budgets.

Conscients de notre force ? A la CGT, nous le savons depuis des décennies, le combat de classe ne s'arrête jamais tant le patronat et le capital agissent constamment pour préserver leurs intérêts de classe.

C'est cette conscience de classe qui nous mène chaque jour à exprimer notre solidarité avec les peuples vénézuélien, iranien, cubain, avec les Palestiniens et les Gazaouis.

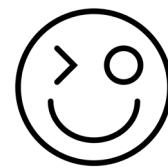
C'est cette conscience de classe qui nous poussera dans la rue en cette année nouvelle pour faire reculer capital et patronat et pour gagner de nouveaux conquies, conscients de notre force et de leurs crises. Oui, ceux qui vivent sont ceux qui luttent ! Alors ...

«On reconstruira par le monde, les merveilles incendiées, la vie aura la taille douce, sans mendier» (Aragon – Le fou).



POUVOIR D'ACHAT

MAINTENU POUR LES RETRAITÉS, MON OEIL



Après la navette parlementaire et son adoption par l'utilisation du 49-3, nous ne savons pas encore, à l'heure où ce texte est écrit, quelle sera la Loi de Finances définitive pour 2026 puisqu'au moins trois saisines du Conseil Constitutionnel ont été déposées.

Pour autant nous pouvons dire sans risque de nous tromper que, contrairement aux affirmations de Monsieur LECORNU et ce que répètent quasiment tous les médias et un certain nombre de parlementaires, le pouvoir d'achat des retraités ne sera pas maintenu en 2026.

En effet nos pensions de retraite ont été revalorisées de 2,2 % pour les retraites de base au 1^{er} janvier 2025 et de 1,6 % depuis novembre 2024 pour les complémentaires soit une augmentation du montant des pensions supérieure à la revalorisation des tranches de 0,9 % pour le calcul de l'impôt sur les revenus de l'année 2025. Cela avait déjà été le cas pour l'imposition des revenus de l'année 2024 puisque les pensions de base avaient été revalorisées de 5,3 %, les complémentaires de 4,8 et les tranches du barème de 1,8 %. Tout cela est la conséquence des réformes successives qui ont conduit à la revalorisation de nos pensions de base au 1^{er} janvier de l'année suivante sur l'inflation constatée et non pas sur l'inflation estimée pour l'année à venir (merci aux présidents Hollande et Macron).

Ainsi le revenu fiscal de



© Brigit Reitz-Hofmann - stockadobe.com // CGT Finances

référence (RFR) utilisé pour le calcul des taux de CSG, CRDS et CASA, pour l'exonération de la taxe foncière des plus de 75 ans ou les différentes aides sociales, augmentera pour la deuxième année consécutive plus que la revalorisation des tranches du barème de l'IR. De ce fait les retraités déjà redevables de l'impôt sur le revenu subiront une augmentation et d'autres deviendront imposables. Cela pourra aussi conduire à des augmentations du taux de CSG, à devenir redevables de la CRDS ou de la CASA et éventuellement à perdre l'exonération de taxe foncière et différentes aides sociales. La situation aurait pu être pire, sans nos mobilisations et nos interpellations des parlementaires. Il faut se rappeler que le projet initial de la Loi de Finances 2026 prévoyait le gel du barème de l'IR, la suppression de l'abattement de 10 % (limité à 4 399 € sur les revenus de 2024), son remplacement par un abattement forfaitaire de 2 000 € pour une personne seule et 4 000 pour un couple. Il était

également prévu la suppression de l'abattement en faveur des personnes âgées de situation modeste de plus de 65 ans. Cet abattement n'aurait été maintenu que pour les invalides de situation modeste.

Il faut garder à l'esprit ce qui était écrit dans l'exposé des motifs de ce projet de Loi à l'article 6 pour justifier la suppression de l'abattement de 10 % et celui en faveur de certaines personnes âgées. « Afin de réduire le coût des dépenses fiscales et dans une logique de juste répartition des efforts, il est proposé de mieux cibler les dispositifs applicables aux personnes retraitées sur les plus modestes. A cet effet... il est proposé de procéder à une réforme de l'abattement de 10 % sur les pensions de retraite et de l'abattement spécifique en faveur de certaines personnes âgées. En effet, l'abattement de 10 %... comporte un effet anti-redistributif puisqu'il bénéficie principalement aux foyers fiscaux imposables ...alors que les plus modestes ne bénéficient que d'un abattement minimum, voire n'en bénéficient pas du tout pour la moitié non imposée des pensionnés. Quant à l'abattement spécifique en faveur des personnes âgées ou invalides prévu à l'article 157 bis du code général des impôts, il affecte la

progressivité du barème de l'impôt sur le revenu tout en étant mal ciblé et peu adapté dans la mesure où, sans même l'abattement, les retraités les plus défavorisés sont non-imposables. »

Nous reviendrons exemples à l'appui dans un prochain numéro sur cette question car pour de nombreux retraité-e-s cette suppression de l'abattement personnes âgées, si elle avait été maintenue, aurait conduit à les rendre redevables de la CSG, de la CRDS ou de la CASA ou à changer de taux de CSG et à perdre l'exonération de taxe foncière. Dans son argumentation le gouvernement ne parle que de la situation vis-à-vis de l'impôt sur le revenu, en oubliant (volontairement ?) les conséquences induites par une augmentation du revenu fiscal de référence.

Si nous avons réussi à faire abroger la suppression de l'abattement de 10 % et de l'abattement personnes âgées de situation modeste et à faire que le barème de l'impôt sur le revenu ne soit pas gelé, nous verrons certainement revenir ces mesures les prochaines années. N'oublions pas que les retraité-e-s sont considérés par de nombreux politiques comme des privilégiés et des vaches à lait.

Tableau des taux de CSG, CRDS et CASA pour les retraités en 2026 (1)

En fonction de l'avis d'imposition 2025 calculé sur les revenus de 2024 (RFR 2024).

	<u>Exonération</u>	CSG 3,8 % CRDS 0,5 % (2)	CSG 6,6 % CRDS 0,5 % CASA 0,3 % (2) (3)	CSG 8,3 % CRDS 0,5 % CASA 0,3 % (2) (3)
1 part	Inférieur ou égal à 13 048 €	13 049 € à 17 057 €	17 058 € à 26 471 €	Égal ou supérieur à 26 472 €
1,5 part	Inférieur ou égal à 16 532 €	16 533 € à 21 612 €	21 613 € à 33 537 €	Égal ou supérieur à 33 538 €
2 parts	Inférieur ou égal à 20 016 €	20 017 € à 26 167 €	26 168 € à 40 603 €	Égal ou supérieur à 40 604 €
2,5 parts	Inférieur ou égal à 23 500 €	23 501 € à 30 722 €	30 723 € à 47 669 €	Égal ou supérieur à 47 670 €
(1) Cf. la circulaire de la CNAV 2025-35 du 23 12 2025. (2) Cotisation à 1,3 % en Alsace Moselle depuis le 1 ^{er} avril 2022. (3) Cotisation maladie au taux de 1% sur les retraites complémentaires sur le RFR 2023.				

Rappel : La CSG à 3,8 % est déductible du revenu imposable. Pour la CSG à 6,6 % et à 8,3 % 2,4 % ne sont pas déductibles. La CRDS et la CASA ne sont pas déductibles.

La règle de gestion du dispositif d'atténuation du franchissement du plafond d'assujettissement au taux de 3,8 % permet de conserver ce taux. Ainsi ceux qui étaient en dessous d'un RFR en 2023 leur permettant de bénéficier d'un taux 0 ou 3,8 % en 2025 et qui franchissent le plafond avec leur RFR 2024, les conduisant à un taux de CSG de 6,6 ou 8,3 % en 2026, conserveront en 2026 le taux de 3,8 %. Ils restent également non assujettis à la CASA. Il faut franchir 2 années consécutives le plafond pour perdre le taux de 3,8 % et devenir redevable de la CASA. Le 1% assurance maladie sur les complémentaires ne fait pas l'objet du dispositif d'atténuation du plafond d'assujettissement au taux de 3,8 %.

INTERNATIONAL

SOUTIEN AU PEUPLE IRANIEN !

Ce qui s'est produit en Iran juste après la nouvelle année se range parmi les pages les plus sombres de l'histoire de ce pays, voire du monde.

En l'espace de deux jours, les forces armées, plus particulièrement les « gardiens de la révolution » et les milices - parmi lesquels, selon les témoignages, certains communiquaient en langue arabe - ont ouvert le feu sur les manifestants ou les ont tabassés à mort. Le bilan est tragique : plusieurs milliers voire dizaines de milliers de morts, plusieurs dizaines de milliers de blessés, arrestations massives. Il s'agit bien d'une tragédie.

Tragédie d'un peuple martyr victime de deux fléaux :

- 1) un régime autoritaire et théocratique, en place depuis 47 ans, qui a perdu toute légitimité auprès d'une partie grandissante de la population ;
- 2) un impérialisme déchaîné et féroce représenté en la personne du président américain Donald Trump.

UN FORT MOUVEMENT DE CONTESTATION POPULAIRE

Sur fond de dégradation des conditions de vie notamment à cause de la hausse régulière des prix et de l'effondrement de la monnaie nationale, un mouvement de contestation débute fin décembre 2025. Mouvement qui durera deux semaines et qui finira dans un bain de sang.



© Mahmalan - stock.adobe.com / Cof Finance

Le mouvement est déclenché par les commerçants du bazar, plus précisément par la branche électronique et téléphonie de ce dernier. Surprenant, car le bazar est un allié traditionnel du régime.

Comment expliquer le paradoxe ? On peut avancer l'hypothèse que ce début du mouvement traduit en quelque sorte les divergences entre les différentes factions du régime et résulte de leurs conflits internes.

À l'appui de cette hypothèse, on notera que le gouvernement a immédiatement répondu favorablement aux revendications du bazar, notamment en ce qui concerne la taxe qu'il projetait d'instaurer à l'encontre des commerçants.

Quoi qu'il en soit, les événements ultérieurs confirment que l'ampleur du mécontentement populaire dépasse largement les revendications catégorielles du bazar.

En effet, des masses entières rejoignent le mouvement. Ces masses souffrent particulièrement de la hausse sans

précédent des prix. De plus, elles en ont assez des inégalités, de la corruption, des pratiques antidémocratiques du régime, etc.

Progressivement, les jeunes se rallient à cette contestation. Rapidement, les revendications prennent un caractère social et politique. Des slogans comme «à bas le dictateur» ou «en finir avec la République islamique» sont scandés. Fait important, le mouvement ne concerne pas uniquement les grandes villes. Il s'étend aux petites et moyennes communes aussi.

Évoquer les responsabilités, quels que soient l'origine et le facteur déclencheur des violences, les crimes commis doivent être inscrits au bilan du régime islamique qui demeure le principal responsable de ce massacre.

Cependant, cette affirmation ne doit pas empêcher d'évoquer la responsabilité de trois autres acteurs : le fils du dictateur déchu, le président américain et Israël. Absent pendant les premiers jours du mouvement

populaire, le fils du dictateur déchu - qui bénéficie du soutien solide du gouvernement d'extrême droite d'Israël et des médias influencés par les capitaux plus ou moins proches de l'extrême droite ou pilotés par l'impérialisme - tente de sauter sur l'occasion pour s'emparer du mouvement.

Dans une vidéo largement diffusée par ces médias, on le voit «appeler» la population à manifester, alors que le mouvement était déjà engagé et se développait.

Il prétend même qu'une partie des forces armées lui est fidèle, ce qui encourage les actes de violence. Il a donc sa part de responsabilité dans la transformation des manifestations pacifiques en scènes de violence.

Dans la mesure où Reza Pahlavi a le soutien du gouvernement d'Israël, la responsabilité de ce dernier est aussi engagée, sans parler d'éventuelles provocations qui - selon le gouvernement islamique - seraient orchestrées par les «agents» de ce pays au cours des manifestations. Il en est de même en ce qui concerne le président américain Donald Trump qui «invite» les Iraniens à occuper les bâtiments emblématiques du pouvoir en leur promettant que les États-Unis d'Amérique les soutiendront.

DES PERSPECTIVES INCERTAINES ET INQUIÉTANTES

Après plusieurs jours d'échanges verbaux belliqueux entre les dirigeants américains et iraniens, les informations dis-

ponibles à ce jour (4 février) confirment que les deux parties entameront des négociations en Turquie dès le 6 février.

Il ne s'agit ici d'aborder ni le contenu de ces négociations ni la stratégie des parties concernées au cours de celles-ci.

Notons cependant qu'avec ces négociations, les perspectives d'opérations militaires - avec leurs conséquences néfastes tant pour l'Iran que pour les pays de la région, voire pour le monde entier - semblent s'éloigner, pour le moins provisoirement. Pour autant, les incertitudes et les inquiétudes demeurent, surtout pour les Iraniens.

QUESTIONS DÉRANGEANTES

Comme cela a été évoqué plus haut, ces revendications sont soutenues par la solidarité internationale, particulièrement par le monde syndical. Dès lors, de nombreuses questions sont posées.

En premier lieu, compte tenu des crimes commis par ce régime, peut-on encore le considérer comme un interlocuteur légitime ? Évidemment, la réponse générale est que le choix en la matière revient au peuple iranien. Mais comment faire entendre la voix de ce peuple ? Une réponse possible et crédible est d'organiser un référendum. Mais qui l'organise ? Le régime islamique, dont les pratiques laissent fortement dubitatif quant à son impartialité dans l'organisation d'une telle initiative ? Et si ce n'est pas ce régime, qui d'autre ? Une instance internationale, l'ONU par exemple ? Et que faire si le régime

refuse cette alternative ?

Cette question débouche sur une autre, sans doute plus dérangeante : à supposer que le régime islamique soit, malgré tout, considéré comme interlocuteur, par quels mécanismes exercer la pression sur lui, compte tenu des limites et des effets pervers des sanctions et, plus grave encore, compte tenu des effets désastreux des interventions militaires ?

Une réponse possible est de s'appuyer sur la diplomatie, le «droit international» et les «mécanismes onusiens» sans porter atteinte à la souveraineté du pays. Théoriquement, la réponse est noble et pertinente. Dans les faits, l'exercice prend du temps et a ses limites et ses contradictions, comme en attestent les exemples du passé, en Afrique ou en ex-Yougoslavie.

Dans de pareilles circonstances, les mots de Gramsci raisonnent complètement pour ne pas se sentir démunis. Il s'agit de gérer la dialectique suivante, ô combien complexe : «pessimisme de la raison et optimisme de la volonté».

C'est bien tout naturellement que notre Union fédérale des retraitées et des retraités des finances, toujours défenseuse de la paix et de la souveraineté des peuples, apporte son soutien au Peuple iranien.

PRÉVOYANCE

QUAND LE MÉPRIS DES DÉCIDEURS SE FAIT SUR LE DOS DES MUTUALISTES

Précedemment développé dans les excellentes feuilles de VNF-FINANCES, le scandale décrit ici ne parvient toujours pas à son épilogue !

Rappel des faits :

CDCMutuelle, mutuelle historique des personnels du dit établissement, avait souscrit des contrats de prévoyance auprès de MFPrévoyance garantissant d'une part les risques décès/obsèques et dépendance et d'autre part les ceux liés à l'incapacité/invalidité. En octobre 2021, MFPrévoyance annonçait (sans concertation), et évidemment en accord avec la CNP qui en possédait 100% du capital en 2021, que les contrats de prévoyance souscrits au bénéfice des fonctionnaires de la CDC étaient unilatéralement résiliés au 31 décembre de la même année. Du jour au lendemain, les milliers de mutualistes perdaient ainsi tous leurs droits et les provisions accumulées, parfois depuis des années. Ils se retrouvaient sans couverture obsèques, décès et dépendance et invalidité.M

MFPrévoyance a rejeté toutes les démarches engagées pour trouver un accord par la Direction de CDCMutuelle. Plusieurs référés n'ont pas abouti. Prochaine étape en février : audience de mise en état du dossier. Enfin !

Âgés et souvent souffrant de pathologies inhérentes à leur âge, les mutualistes rejetés n'ont plus aucune possibilité, sinon à des taux prohibitifs, pour souscrire des garanties de prévoyance, telles qu'ils l'avaient précédemment fait pendant



des années... colère, désarroi et indignation !

En 2023, une association de défense des adhérents et ex-adhérents a été constituée dans le but de faire valoir les droits légitimes des adhérents mutualistes.

Les protagonistes (MFPrévoyance/CNP et la Direction Générale de la CDC) ont été contactés mais devant leur absence de volonté pour trouver une solution, ASSO D3A a entrepris de multiples initiatives (popularisation et médiatisation... infructueuses, interventions auprès des députés...infructueuses, médiation...infructueuse, action judiciaire...en cours) !

Sollicitée « La Médiation de l'Assurance » et après de nombreuses relances, cet organisme officiel n'a eu comme réponse que le versement de 50€ par mutualiste qui en ferait la demande. Une aumône ! Inique et provocatrice, cette proposition était argumentée par l'absence de motivation des résiliations de contrats. Rien sur le fond, mais ouverture tout de même !

Compte tenu du mépris certains adhérents expriment même l'idée que les délais imposés par MFPrévoyance/CNP seraient cyniquement liés à une « élimination naturelle » des mutualistes concernés.

L'action est toujours en cours pour : Une reprise de tous les contrats concernés par le préjudice à la date de résiliation unilatérale La réparation du préjudice financier égal au : nombre de contrats concernés X cotisations mensuelles de la date de résiliation à la date de la décision (de médiation ou de justice) les frais de justice.

C'est un scandale qui est indigne d'une institution publique, la Caisse des Dépôts et Consignations dont la devise est « foi publique » !. L'indécence touche à son paroxysme lorsqu'elle touche à la santé des aînés, des boomers qui l'ont servi.

LE RN OUVERTEMENT ANTIFÉMINISTE

La défense des droits des femmes par le RN n'est qu'un habillage.

Partout où l'extrême droite est au pouvoir en Europe (comme en Italie, en Hongrie ou en Pologne récemment), les droits des femmes sont mis à mal, comme ceux des minorités sexuelles et des immigré-e-s.

Jordan Bardella a osé déclarer le 4 mars 2024 « nous devons refuser qu'une seule femme en France puisse un jour s'inquiéter de voir un de ses droits reculer », alors que son parti s'est toujours opposé notamment au droit à l'avortement.



Pour rappel les positions du RN lors de la constitutionnalisation du droit à l'avortement en France, le 4 mars 2024, où onze parlementaires RN s'y étaient opposé-e-s.

De même, les élu-e-s RN se sont abstenu-e-s sur l'introduction de l'avortement dans la Charte européenne des droits fondamentaux.

Ils et elles ont voté contre une résolution prévoyant des formations contre le harcèlement sexuel dans les institutions de l'Union européenne (UE).

En 2022, alors que le Parlement européen vote pour un salaire minimum européen, fondé sur un « niveau de vie décent » pour chaque Etat membre, seul le RN vote contre, parmi l'ensemble des eurodéputé-e-s français-e-s.

Cette avancée concerne en grande majorité des femmes, les plus nombreuses parmi les bas et très bas salaires.

Concernant les questions d'égalité au travail, le RN s'abstient lors de l'adoption du troisième plan d'action de l'UE, ainsi que sur la directive européenne sur la « transparence et l'égalité des rémunérations »,

Autre thème récurrent du RN, une politique nataliste pour financer les retraites.

La famille reste le « premier maillon de la communauté nationale », la démographie est le pilier de leur modèle « social ».

Sous l'apparence de nouveaux droits, des propositions de « revenus pour mères au foyer » ou d'un « droit des femmes à rester chez elles », ou encore d'une « libre répartition du congé parental » assignent en réalité les femmes à leur rôle maternel, mais aussi d'aidante familiale auprès des parents dépendants.

A cela s'ajoute le racisme, ADN, de ce parti, il veut « réserver le système social français, et notamment les allocations familiales aux familles françaises ».

Ce rejet des immigrés est d'ailleurs instrumentalisé à la cause des femmes en prétendant que les violences faites aux femmes et aux filles sont majoritairement commises par des immigrés.

OUI, LE RN EST BIEN L'ENNEMI DES DROITS DES FEMMES.

PEUPLES

AFRIQUE, MON AFRIQUE !

Parler de l'Afrique, cela revient à parler de l'humanité..... puisque le continent est considéré comme le berceau de l'humanité.

Avec ses 54 pays issus de la balkanisation des colonisateurs, ses 1,600 000 000 d'habitants, l'Afrique demeure en permanence exposée aux convoitises des pays colonisateurs et du capitalisme.

Afrique Oh Afrique
Vêtue de ta couleur qui est Vie, de ta
Forme qui est Beauté,
J'ai grandi à ton Ombre,
Et voilà que je te découvre... telle une
terre promise,
Objet de tous les maux, de tous les
« désirs », de tous les conflits.....

PEUPLES D'AFRIQUE « RÉVEILLEZ VOUS »

Après plus de 2 siècles de dominations coloniales...
Déterminez votre voie ,
Inventez votre « modèle économique et social » à partir de vos racines et de vos valeurs traditionnelles.

Depuis les «indépendances», un néocolonialisme dévastateur s'est installé, en maintenant toujours et toujours ces jeunes états sous le joug des puissances capitalistes.....

N'oublions pas que l'Afrique possède dans son sous-sol des richesses minérales colossales (or , cobalt, uranium, lithium , pétrole etc...) exploitées par des entreprises occidentales au profit des ex-pays colonisateurs.



« Quand les missionnaires sont venus, nous avions la terre et ils avaient la Bible. Ils nous ont appris à prier avec nos yeux fermés. Quand nous les avons ouverts, ils avaient nos terres, et nous avions leur Bible. »

Jomo Kenyatta

Les puissances étrangères sont toujours sans conteste les causes des conflits intérieurs dans ces pays, qualifiés malheureusement souvent de «guerres tribales» avec hélas la complicité de dirigeants locaux «Petites mains».

Aujourd'hui souffle dans certains pays un vent d'espoir et de changements.
Des volontés émergent pour dire non au néocolonialisme, non à l'exploitation sans «contrepartie» des richesses, non au capitalisme aveugle.
Fini le temps des Focard et des Bob Denard... en Afrique au service de la France,

OUI AU RESPECT DES PEUPLES et de leur SOUVERAINETÉ
OUI À LA DÉMOCRATIE

OUI A LA SÉCURITÉ ET LA PAIX ...
OUI À LA RECONNAISSANCE ET À L'AUTODÉTERMINATION
OUI À L'ÉMANCIPATION TOTALE DE TOUTE L'AFRIQUE

QUAND LES PEUPLES S'ÉVEILLERONT, L'AFRIQUE S'ÉMANCIPERA.....

En Afrique, comme partout dans le monde, les femmes prennent de plus en plus leur place dans la société

- diminution de la polygamie surtout dans les villes,
- disparition presque totale de l'excision,
- droit de se réunir en association ,
- droit de travailler à l'extérieur et d'accéder à des postes de responsabilité administrative et politique.

RETRAITE ET PÂTISSERIE

LA PART DU GÂTEAU

Toutes ces dernières années nous entendons des contrevérités sur l'avenir des régimes de retraites. Les réformes successives n'ont fait que mettre en musique ces mensonges. Et pourtant, un minimum de bon sens aurait été suffisant pour détruire ces torrents pollués, mais aussi au minimum de savoir compter. Jugez plutôt !

Hypothèse sur des données réelles :

En 60 ans le PIB est passé de 1000 à plus de 3000 milliards. Ce résultat est le fruit d'une croissance annuelle moyenne de 2 %.

En 60 ans la productivité s'est considérablement multipliée, mais n'en tenons pas compte dans ce raisonnement, restons simples et ne taxons toujours pas les « machines ».

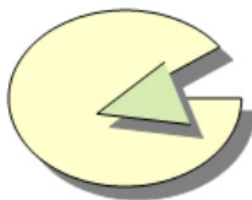
Les experts ont estimé qu'en 2050, le nombre de personnes de plus de 60 ans aura doublé.

En fonction des prévisions actuelles (en baisse), partons du principe que la croissance annuelle ne sera plus que de 1% l'an pendant les 40 prochaines années.

Exercice

- Hier, 1 galette de 2000 grammes créée par 10 pâtisseries, qui faisaient vivre 4 retraités et payés ces 10 salariés

$$\frac{2000 \text{ g}}{10 + 4}$$

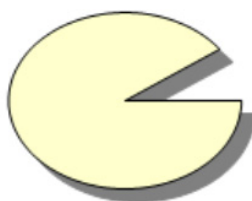


la part sera de

143 g

- Aujourd'hui, 1 galette de 3000 grammes créée par 10 pâtisseries, qui font vivre 8 retraités et payés ces 10 salariés

$$\frac{3000 \text{ g}}{10 + 8}$$



la part sera de

167 g

- Dans 40 ans, les dépenses pour les retraités augmenteront du fait du vieillissement, santé et dépendance. Donc, provisionnons 200 milliards de coûts supplémentaires

$$\frac{4400 \text{ g} - 200 \text{ g}}{10 + 8}$$



la part sera de

233 g

Dans 40 ans la part de galette n'aura pas diminuée. Gageons même que la fève pourra être en or !



LES RETRAITÉ-ES DU NORD SOLIDAIRES DES ACTIFS



Les personnels du SIP de Roubaix se sont mis en grève le 16 décembre 2025 pour dénoncer l'augmentation des incivilités auxquelles ils et elles sont confronté-es au quotidien et réclamer des créations d'emplois évaluée à 11 agents.

Un fort taux de grévistes et un rassemblement intersyndical devant le centre des Finances publiques de Roubaix a entraîné la fermeture de celui-ci. La CGT était bien présente avec des camarades actifs mais aussi retraités.

Une délégation d'agents du SIP a été reçue plus d'un mois après cette initiative par la direction. Nous attendons toujours les conclusions de cette rencontre !

PASSAGE DE TÉMOIN ENTRE CE

A l'UFR CGT des Finances, les valeurs de solidarité et de fraternité ne sont pas que des mots.

Ainsi, à l'occasion de la commission exécutive du 29 janvier, les camarades sortants à l'issue du congrès fédéral d'octobre 2025 ont été invité à participer à cette réunion suivie d'une manifestation conviviale. L'occasion de marquer la continuité de l'activité syndicale retraité-es et la reconnaissance du travail accompli par nos camarades dont certains continueront d'ailleurs à apporter leur contribution à Vie Nouvelle Finances.

